

## SÉANCE DU 2 MARS 2020

10 conseillers présents sur 11

Absente excusée : Mme Maria RICHARD.

### CONVENTION D'UTILISATION DU STADE PAR LE COLLEGE

Vu la subvention du Département relative au projet de restructuration des installations sportives – phase 2, vu la précédente convention d'utilisation du stade par le Collège de l'Euron, considérant qu'il est nécessaire d'approuver une convention avec le Collège de l'Euron concernant l'utilisation du stade et de ses vestiaires, M. le Maire explique que l'objet principal de cette convention est la mise à disposition du stade au collège à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2024. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération. Délibération adoptée à l'unanimité.

### AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE

Considérant la nécessité de passer des avenants aux lots suivants du marché de travaux d'aménagement des espaces publics de la commune, considérant que ces travaux non prévus au marché sont liés à des sujétions imprévues présentant un caractère exceptionnel et imprévisible, considérant que ces travaux supplémentaires engendrant une plus-value au marché et doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant, conformément aux articles 139 -3 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

	Avenant n°1 au lot n°1	Avenant n°1 au lot n°3
Titulaire	COLAS Nord Est Centre Valantin Lunéville	IDVERDE Agence de Nancy
Prestations prévues	Ensemble des plus ou moins-values de ce lot	Ensemble des plus- values
Montant HT de l'avenant	35 426,35 €	5 586,04 €
Montant TTC de l'avenant	42 511,62 €	6 703,25 €
Nouveau montant HT du marché	920 777,35 €	42 095,53 €
Nouveau montant TTC du marché	1 104 932,82 €	50 514,64 €
% en plus cumulé	4%	15,30%

Le Conseil Municipal approuve les modalités des avenants COLAS n°1 et IDVERDE n°1 et autorise M. le Maire à signer les avenants ainsi que tous les actes y afférents. Délibération adoptée à l'unanimité.

.../...

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CONFORME AU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Jacques BAUDOIN,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>2 677 272,00</b>
	Réalisé :	<b>1 887 607,21</b>
	Reste à réaliser :	<b>580 000,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>2 770 501,57</b>
	Réalisé :	<b>2 186 777,10</b>
	Reste à réaliser :	<b>120 000,00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>1 138 441,25</b>
	Réalisé :	<b>1 013 941,99</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 300 631,03</b>
	Réalisé :	<b>1 668 955,35</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>299 169,89</b>
Fonctionnement :	<b>655 013,36</b>
Résultat global :	<b>954 183,25</b>

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2019 un excédent global de 954 183.25 €. Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2019. Délibération adoptée à l'unanimité.

.../...

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CONFORME AU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Jacques BAUDOIN,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>688 383,84</b>
	Réalisé :	<b>688 383,84</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>688 383,84</b>
	Réalisé :	<b>0,00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>688 383,84</b>
	Réalisé :	<b>0,00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>739 054,32</b>
	Réalisé :	<b>689 694,25</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-688 383,84</b>
Fonctionnement :	<b>689 694,25</b>
Résultat global :	<b>1 310,41</b>

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2019 un excédent global de 1 313.41 €. Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget du lotissement 2019. Délibération adoptée à l'unanimité.

.../...

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Jacques BAUDOIN après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 02/03/2020

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>309 535,33</b>
- un excédent reporté de :	<b>345 478,03</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>655 013,36</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>299 169,89</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>460 000,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>160 830,11</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	<b>655 013,36</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>300 000,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>355 013,36</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>299 169,89</b>

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2019. Délibération adoptée à l'unanimité.

## **CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU STADE A TITRE GRATUIT A L'ESBR**

Vu la subvention de la Fédération Française de Football (FFF) relative au projet de restructuration des installations sportives – phase 2, considérant qu'il est nécessaire d'approuver une convention avec l'Entente Sportif Bayon-Roville concernant l'utilisation du stade, M. le Maire explique que l'objet principal de cette convention est la mise à disposition gratuite et pérenne du stade à l'association du club de football de l'ESBR. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération. Délibération adoptée à l'unanimité.